



Cofinancé par
l'Union européenne

CALMEC
Caen la mer **Emploi & Compétences**



1

APPEL A PROJETS 2025

PLIE du Pays de Caen :

Cahier des charges

Prestation « Soutien psychologique et tests pour le positionnement professionnel » des participants du PLIE



Cofinancé par
l'Union européenne

CALMEC
Caen la mer Emploi & Compétences



SOMMAIRE

2

I.	PRESENTATION DU PLIE DU PAYS DE CAEN	Page 3
II.	OBJET DE L'APPEL A PROJETS	Page 4
III.	PUBLIC CIBLE DE LA PRESTATION	Page 5
IV.	PRESTATION ATTENDUE ET MODALITES DE SUIVI	Page 5
V.	NOMBRE DE PERMANENCES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS PLIE	Page 8
VI.	COUT DE LA PRESTATION	Page 8
VII.	CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES	Page 8
VIII.	CRITERES DE SELECTION DES PROJETS	Page 8
IX.	DELAIS	Page 9

I - PRESENTATION DU PLIE DU PAYS DE CAEN

L'instruction DGEFP 2009-22 du 08 juin 2009 précise :

« Les PLIE constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle. Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles associant à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et / ou de sélectionner des projets éligibles au FSE ».

Le PLIE du Pays de Caen est né d'une initiative conjointe de l'Etat, de la Région Normandie, du Conseil Départemental du Calvados et de la Communauté Urbaine Caen la mer, le PLIE du Pays de Caen est avant tout une plateforme collaborative territoriale qui mobilise, pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle.

Le PLIE est un des dispositifs portés par CALMEC (Caen la mer Emploi et Compétences) et l'un des volets majeurs du plan d'actions « Insertion » de CALMEC sur le territoire de Caen la mer. Il est un dispositif structurant de la gouvernance et de l'animation des politiques territoriale d'inclusion ; il est également vecteur de la construction de solutions de proximité novatrices.

L'intervention du PLIE comporte ainsi deux grands volets :

- **L'organisation et la coordination de parcours d'accompagnement individualisé et renforcé** permettant une insertion professionnelle durable des publics en difficulté d'accès à l'emploi,
- La **mise en œuvre d'une offre d'insertion innovante et/ou complémentaire au droit commun existant sur leur territoire** afin d'améliorer le parcours d'accès à l'emploi de ces publics.

Le public ciblé est le suivant :

- Bénéficiaires des Minima Sociaux dont les BRSA et les ASS,
- Demandeurs d'Emploi de Longue Durée,
- Toute personne en difficulté d'insertion sociale et professionnelle

Avec une attention particulière pour les femmes, les personnes RQTH et les habitants des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville.

L'objectif du PLIE est de permettre l'accès à l'emploi durable ou la certification des publics, quel que soit leur statut lors de la prescription vers le PLIE.

Pour atteindre son objectif, le PLIE doit :

- Organiser et coordonner la construction de parcours d'insertion professionnelle complets, individualisés, personnalisés grâce à un accompagnement très renforcé
- Financer des opérations spécifiques/expérimentales.
Une des caractéristiques du PLIE est de pouvoir mettre en place des actions nouvelles qui répondent à des difficultés ou à des freins identifiés pour le public accompagné par le PLIE.
- Renforcer des actions de droit commun existantes, en apportant une plus-value en lien avec les besoins du public PLIE.
- Animer le partenariat et développer une ingénierie de projets et d'actions, en complémentarité du droit commun, en lien avec les partenaires du PLIE.

4

Le PLIE repose sur 3 axes majeurs :

- **Construire des parcours d'insertion sociale et professionnelle** en proposant un **accompagnement renforcé** sur mesure aux habitants issus de la Communauté Urbaine Caen la mer, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, et qui ne peuvent bénéficier des dispositifs d'accompagnement et/ou de suivi du droit commun,
- **A assurer l'articulation des parcours** avec des partenaires identifiés et pendant toute la durée de l'accompagnement,
- **A mettre en place des actions expérimentales** répondant aux besoins du public qu'il accompagne.

II – OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Le public ciblé par le PLIE concerne des habitants de Caen la mer pour lequel, il est repéré un certain nombre de difficultés à s'insérer sur le marché du travail et pour lequel un accompagnement sur la durée est nécessaire. Ces personnes cumulent en général des freins périphériques (logement, isolement, santé, ...) qui obèrent leur insertion professionnelle, et donc leur accès à l'emploi durable.

Il s'agit donc de pouvoir répondre à un besoin d'accompagnement psychologique des participants PLIE. La perte d'emploi et le statut de demandeur d'emploi implique de nombreuses remises en question, tant au niveau professionnel que personnel. Cette prestation vise à ouvrir un espace d'écoute et de conseil afin de permettre aux participants PLIE concernés de reprendre confiance. La prise en compte de la souffrance psychosociale est une préoccupation de premier plan pour les Accompagnateurs de Parcours Professionnel du PLIE (APAP) qui agissent auprès de publics en fragilité sociale. Les événements qui mènent d'une situation stable à la précarité sont bien connus : perte d'un emploi, divorce, perte du logement, etc. Il est bien établi aussi que ces événements ne sont pas sans incidence sur le psychisme. La précarisation est perçue comme un processus qui recoupe plusieurs phénomènes : accentuation de la vulnérabilité et de l'exposition aux risques, affaiblissement des capacités de résistance et de confrontation aux difficultés et exclusion du monde du travail par la santé, renoncement aux actes préventifs et aux soins en dehors des urgences, conduites visant à échapper aux difficultés (consommation de produits psychoactifs),

isolement et mal-être, etc... Par ailleurs, afin de définir un projet professionnel en adéquation avec leur personnalité et leurs capacités cognitives, certains participants du PLIE nécessitent de passer des tests de personnalité ou neuropsychologiques pour mieux se connaître et se positionner sur un projet professionnel. Les bilans neuropsychologiques quant à eux posent la question des capacités cognitives d'un participant. En effet, il se peut que certains stages ou emplois ne soient pas adaptés au fonctionnement cognitif d'un participant. Ce type de tests évalue les fonctions mnésiques : toutes les formes de mémoire, en prenant en compte les capacités d'apprentissage, également les capacités attentionnelles : qui permettent de savoir par exemple si la personne pourra suivre une formation, et enfin les fonctions exécutives qui sont les fonctions qui permettent de nous adapter à des situations nouvelles de la vie quotidienne : flexibilité, inhibition, planification, déduction de règles. Par exemple, pour un participant qui aurait eu un trauma crânien, il se peut qu'il ne puisse pas exercer un emploi en grande distribution si ses fonctions cognitives dysfonctionnent. Il ne sera pas flexible pour changer de rayons... Cela peut permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la personne.

Le PLIE du Pays de Caen recherche un prestataire pour compléter sa programmation d'opérations permettant la construction des parcours d'insertion professionnelle afin d'apporter un appui aux APAP. Il s'agit de pouvoir proposer une action de soutien psychologique et de tests pour le positionnement professionnel, afin de définir un projet professionnel en adéquation avec la personnalité et la capacité cognitive des participants du PLIE.

La mission de ce prestataire sera de mettre en place en 2025, un dispositif d'accompagnement psychologique individuel sous forme de permanences hebdomadaires d'1 à 2 journées pour faciliter l'élaboration, la validation d'un projet professionnel et la levée des freins, dans le cadre des parcours mis en place dans le cadre du dispositif PLIE.

III – PUBLIC CIBLE DE LA PRESTATION

Cette prestation s'adresse exclusivement aux participants PLIE orientés par l'APAP référent du parcours. Les participants PLIE habitent sur le territoire d'intervention du PLIE du Pays de Caen, Caen la mer.

Toute personne non inscrite dans le dispositif PLIE au moment de l'orientation vers cette prestation, ne pourra bénéficier de cet accompagnement. La prestation s'arrêtera de fait pour tout participant sortant du dispositif PLIE.

IV – PRESTATION ATTENDUE ET MODALITES DE SUIVI

La prestation attendue se compose de trois activités :

- Un soutien psychologique par le biais d'entretiens réguliers visant à lever les freins psychologiques dans un parcours d'insertion professionnelle,
- La passation de tests de personnalité pour mieux définir son projet professionnel,
- La passation de tests neuropsychologiques pour mieux se connaître et se positionner sur un projet professionnel.

Les activités se dérouleront lors d'une permanence à raison d'une à deux journées sur le territoire d'intervention du PLIE, la Communauté Urbaine Caen la mer. Des plages de rendez-vous individuels seront proposées.

Les participants seront orientés par les APAP PLIE via une fiche navette de prescription par mail au prestataire qui sera retenu. Une copie de cette prescription sera adressée au PLIE.

Le prestataire aura la charge d'organiser les rendez-vous de suivi régulier et devra veiller à faire émarger chaque participant reçu en entretien.

Le cas échéant, des ateliers collectifs pourront être organisés pour mobiliser les participants et notamment sur de la remédiation cognitive.

Des retours d'information sur l'avancée du parcours et du soutien psychologique à l'APAP prescripteur, sont attendus. Des échanges téléphoniques et/ou des entretiens en face à face, avec l'accord du participant. Cet accord devra être demandé en amont de la prestation.

➤ **Le soutien psychologique**

Le suivi personnalisé régulier sur l'accompagnement individuel prendra la forme d'un entretien tous les 15 jours environ et selon les besoins.

L'accompagnement psychologique ne pourra excéder 9 mois. Une prolongation de 3 mois pourra être accordée après demande motivée de la psychologue en lien avec l'APAP auprès de la Responsable du PLIE.

Le parcours d'insertion peut être construit dès lors que les informations ci-dessous sont renseignées :

- Objectif à atteindre ;
- Freins rencontrés ;
- Actions mobilisées pour lever les freins et atteindre l'objectif, avec les échéances.

Le PLIE n'est pas une structure de soins et ne dispose pas des outils qui permettent d'accompagner des diagnostics psychopathologiques plus lourds de type psychotique par exemple. Par conséquent, le rôle du prestataire psychologue PLIE est de connaître et d'orienter vers les structures de soins (Unité de psychiatrie, Centre médico-psychologique, unité spécialisée de soin en addictologie, etc...) lorsque cela est nécessaire.

➤ **Les tests psychotechniques**

L'utilisation des tests de personnalité permettra une approche de l'orientation professionnelle par le biais des axes de la personnalité.

En effet, ce type de tests de personnalité mesure les cinq principaux traits de personnalité, plus couramment appelés les « Big Five », identifiés au cours des dernières décennies par différentes équipes indépendantes de chercheurs. Le test des Big Five est de loin le modèle psychologique le plus abouti sur le plan scientifique et le plus fiable lorsqu'on souhaite évaluer la personnalité. Cependant d'autres tests pourront également être proposés par le prestataire.

Le traitement de ces tests (2 heures) sera réalisé prioritairement sur des plages d'absence à des rendez-vous fixés aux participants ou sur ces temps identifiés sur la fiche d'émargement.

➤ **Les bilans neuropsychologiques**

Certains stages ou emplois ne sont pas adaptés au fonctionnement cognitif d'un participant. Les tests neuropsychologiques posent la question des capacités cognitives d'un participant et

permettent d'évaluer les fonctions mnésiques : toutes les formes de mémoire, en prenant en compte les capacités d'apprentissage, également les capacités attentionnelles : qui permettent de savoir par exemple si la personne pourra suivre une formation, et enfin les fonctions exécutives qui sont les fonctions qui permettent de nous adapter à des situations nouvelles de la vie quotidienne: flexibilité, inhibition, planification, déduction de règles. Par exemple, pour un participant qui aurait eu un trauma crânien, il se peut qu'il ne puisse pas exercer un emploi en grande distribution si ses fonctions cognitives dysfonctionnent. Il ne sera pas flexible pour changer de rayons... Cela peut permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la personne. Le traitement de ces bilans cognitifs (3 heures) sera réalisé prioritairement sur des plages d'absence à des rendez-vous fixés ou sur ces temps identifiés sur la fiche d'émargement. Les résultats obtenus pourront donner lieu à des rendez-vous de suivi pour travailler à une remédiation cognitive. Le cas échéant, des ateliers collectifs (1/2 journée) pourront être organisés pour mobiliser les participants et notamment sur de la remédiation cognitive.

L'objet des prescriptions sur les tests et bilans :

- Soit la personne n'a aucune idée de ce qu'elle souhaite faire (reconversion professionnelle forcée par exemple) ;
- Soit les APAP PLIE souhaitent vérifier la cohérence d'un projet professionnel avec la personnalité et les capacités cognitives de la personne.

Pour les tests ou les bilans, il sera prévu un entretien de passation et 1 entretien de restitution. L'idée ici n'est pas de dissuader ou d'anéantir des projets de formation, il s'agit bien plus de les mettre en cohérence avec la personnalité et de proposer des axes de travail. Par exemple, des personnes avec un faible niveau de conscience (investissement dans le travail, capacité à s'organiser, à planifier) et un niveau d'ouverture élevé (sensibilité artistique, besoin de changement et capacité forte à faire bouger ses idées et ses valeurs) risquent fortement de ne pas s'épanouir dans des postes administratifs ou encore dans toute situation de travail impliquant des activités répétitives et routinières qu'ils trouveront vite ennuyeuse. Tandis que d'autres personnes avec un trait de conscience très développé et un niveau d'ouverture dans la moyenne à faible se trouveront sécurisées dans ces situations de travail.

L'idée n'est pas seulement de valoriser des métiers mais bien plus de mettre en avant des situations de travail épanouissantes. Dans le respect des fondements du secret professionnel, seront remis au PLIE :

- Un bilan global annuel à l'issue de la prestation ;
- Les feuilles d'émargement signées par les participants et le prestataire à l'issue de chaque permanence.

La facturation sera soumise à la présentation et au respect de ces éléments.

Dans le respect de la déontologie relative au secret partagé entre professionnels, le prestataire psychologue transmettra également toutes les informations qu'il jugerait primordiales dans le cadre de l'accompagnement PLIE à l'APAP de la personne. Des échanges téléphoniques pourront être proposés aux APAP.

Le prestataire devra s'assurer :

- De la présence des participants par un système de relance adapté,
- Des moyens humains suffisant pour assurer totalement sa prestation et pour organiser l'ensemble de la logistique de ses actions, ainsi que le suivi administratif et financier.

V – NOMBRE DE PERMANENCES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS PLIE

Cette prestation se déroulera sur minimum 4 permanences mensuelles d'une journée comprenant chacune 5 plages de rendez-vous.

- ❖ Au minimum 90 rendez-vous devront être réalisés.
- ❖ Environ une cinquantaine de participants devront bénéficier de la prestation.

Les participants devront informer dans les meilleurs délais le prestataire de leur absence à un rendez-vous.

Dans le cas de deux absences non justifiées d'un participant, il sera mis fin à la prestation pour ce participant. Cet accompagnement doit rester complémentaire à une démarche de soins, il ne pourra se substituer à celle-ci.

VI – COUT DE LA PRESTATION

Le candidat devra préciser le coût pour chaque permanence proposée en TTC et transmettre les justificatifs détaillés adéquats conformément au point IV.

De plus, il est demandé au prestataire de préciser les éléments suivants sur la facture :

- Indiquer le nom du ou des participants,
- Préciser si le participant a été accompagné dans le cadre d'un soutien psychologique ou la passation de tests,
- Indiquer le lieu des entretiens.

VII – CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les réponses à cet appel à projets devront obligatoirement être transmises par mail à Valérie OURRY-GLIPPA, Responsable du PLIE à l'adresse suivante : v.ourryglippa@calmec.fr .

Les réponses doivent comporter :

- Une offre détaillée,
- Le CV de l'intervenant
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Un devis

VIII – CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

La prestation demandée par le PLIE nécessite d'être psychologue clinicien et d'avoir une bonne connaissance des publics en insertion professionnelle, mais également du territoire. La connaissance du fonctionnement des structures d'accompagnement à l'emploi serait un plus.

Cet achat de prestation est soumis à concurrence entre prestataires en mesure de réaliser le contenu de la mission décrite dans le présent appel à projets.

Les réponses reçues seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Concordance de la réponse aux attentes de l'appel à projets ;
- Modalités d'organisation ;
- Qualité du service rendu ;
- Expérience en tant que psychologue ;
- Connaissance du territoire ;
- Expérience dans le travail social ;

9

Le candidat intégrera à sa réponse la présentation d'un devis chiffré avec un montant TTC.

IX – DELAIS

- **Date de lancement de l'appel à projets : 18/11/2024**
- **Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 18/12/2024**